



Déshérite un enfant d'un premier

Par **MAT2012**, le **26/12/2015** à **14:44**

Je suis marié sous le régime de la communauté réduite au acquêt j'ai un enfant d'un premier lit que je ne voit plus depuis des année et j'ai un enfant en commun avec ma femme , nous avons acheter un appartement en commun et je souhaite que la part deritage pour mon enfant d un premier soit la plus petite possible et avantager ma femme

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".

Merci pour votre attention...

Par **youris**, le **26/12/2015** à **15:51**

vous ne pouvez pas déshériter un enfant qui est un héritier réservataire.
vous pouvez avantager le conjoint survivant en lui donnant ou léguant la quotité disponible.

Par **catou13**, le **26/12/2015** à **16:00**

Trois messages pour enfin poser la question qui vous taraudait !!!

Vous pouvez certes avantager votre épouse (chose faite avec la DEE) et votre enfant commun (en lui léguant par Testament la nue-propiété de la quotité disponible soit un tiers) mais ne pourrez en aucun cas priver votre premier enfant de sa réserve qui est d'UN TIERS. Je vous renvoie à l'un de vos précédents posts dans lequel j'évoquais l'ACTION EN RETRANCHEMENT.